

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1094

présenté par

Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Battistel, M. Potier, M. Letchimy, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	200 000 000
Plan France Très haut débit	200 000 000	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés socialistes et apparentés vise à donner à l'État les moyens de renforcer son soutien aux projets des collectivités territoriales pour le déploiement du très haut débit.

En effet, l'Agence du numérique estime que les collectivités territoriales ont un besoin résiduel de financement de l'ordre de 700 millions d'euros à l'horizon 2022 afin d'accompagner les projets de réseaux d'intérêt public qu'elles portent, en lien avec les opérateurs privés. L'enjeu est naturellement d'offrir à l'ensemble de nos concitoyens et dans les délais prévus une couverture à la hauteur de la 7^e puissance économique mondiale.

L'amendement propose donc d'ouvrir 200 millions d'euros d'autorisations d'engagement supplémentaires en 2019 afin de permettre l'émergence de nouveaux projets des collectivités territoriales.

Afin de permettre la recevabilité du présent amendement au titre de l'article 40 de la constitution, il est proposé d'abonder l'action 01 du programme 343 à hauteur de 200 millions d'euros en autorisations d'engagement, pas une diminution à due concurrence des autorisations d'engagement de l'action 23 du programme 134. Naturellement, dans l'optique de l'adoption de cet amendement il serait souhaitable que le gouvernement lève le gage afin de ne pas pénaliser le programme 134.